

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2019

Réuni le vendredi sept juin deux mil dix-neuf à vingt heures, salle de la Mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, CAILLET, COUDURIER, GUÉRU, MARY,
Messieurs BAILLY, BONNOT, FONTENY, IMBAULT, LEFEVRE, PINGUET,
RAGOBERT.

Était excusée : Madame VERMOND qui a donné pouvoir à Monsieur IMBAULT.

Était absente : Madame GALLOIS.

VOTE DES COMPTES DE GESTION DE 2018

- Compte M14 : Les résultats montrent un excédent de 79 831.65 € pour 2018 et un excédent cumulé de 134 896.36 € en section de fonctionnement et un déficit de 9 152.14 € pour 2018 et un déficit cumulé de 114 959.76 € en section d'investissement.
- Compte M49 : Les résultats montrent un excédent de 39 676.10 € pour 2018 et un excédent cumulé de 100 511.42 € en section de d'exploitation et un excédent de 308 228.55 € pour 2018 et un excédent cumulé de 473 754.53 € en section d'investissement.

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2018

- M14 : En section de fonctionnement, le résultat cumulé fait apparaître un excédent de 134 896.36 € et en section d'investissement, un déficit de 114 959.76 €. Une part de l'excédent de fonctionnement sera affectée à l'investissement.
- M 49 : En section d'exploitation, le résultat cumulé fait apparaître un excédent de 100 511.42 € et en section d'investissement, un excédent de 473 754.53 €.

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

VOTE DES QUATRE TAXES

Le conseil a décidé de maintenir le taux des taxes suivantes :

- Taxe d'habitation : 19.35 %
- Taxe sur le foncier bâti : 12.95 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.55 %
- C.F.E. : 19.34 %.

VOTE DES SUBVENTIONS

14 000.00 € ont été inscrits au budget pour subventionner les différentes associations Nançayaises et extérieures.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2019

a) Budget M14 :

En fonctionnement, le budget s'équilibre à 877 777.00 €, en investissement, il s'équilibre à 355 058.00 €. Ce budget est adopté à l'unanimité.

b) Budget M49 :

En exploitation, le budget s'équilibre à 201 999.00 €, en investissement, il s'équilibre à 1 640 349.00 €. Ce budget est adopté à l'unanimité.

.../...

.../...

VENTE DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Le conseil autorise le Maire à signer la vente du bâtiment de l'ancienne poste au prix de 89 000.00 € net vendeur.

EXAMEN DE DEVIS

a) Location mini-bus :

Le conseil municipal a prévu, en cas de besoin, la location de deux mini-bus pour le transport des enfants au centre de loisirs de Vouzeron. Le montant d'élève à 600.00 € pour les 4 semaines.

Le conseil est en attente d'information émanant de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt concernant les tarifs du centre de loisirs.

b) Hébergement artiste :

L'artiste qui viendra peindre le mur près de l'école sera hébergée deux jours « aux Crocus ». Il en coûtera 168.00 € à la Commune ; le conseil accepte.

c) Chariots pour le nettoyage :

Il est décidé d'acheter des chariots pour faciliter le ménage dans les bâtiments communaux et des produits d'entretien.

Le devis s'élève à 1 529.52 € ; le conseil donne son accord.

COTISATION

Le conseil décide de verser une cotisation d'un montant de 30.00 € pour l'année 2019 à Sculpt'en Sologne.

STATION D'ÉPURATION

Le compte-rendu de la réunion du 06 juin dernier est fait.

Le bornage devra être effectué.

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

INFORMATIONS

- Une feuille de chou par trimestre sera éditée afin d'informer la population.
- 250 truites ont été lâchées pour le week-end de l'ascension. Une trentaine de pêcheurs sont venus.
- La Nuit des Étoiles aura lieu le 03 août prochain ; l'organisation est en cours.
- Le Maire indique qu'il a rencontré le Président de la Communauté de Communes Sologne Berry et que la Présidente de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne est venue en mairie présenter sa Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Les devis de SGCim pour la gestion du cimetière (gestion des données d'un semestre et achèvement de la procédure de reprises de concessions) sont acceptés ; ils s'élèvent respectivement à la somme de 329.00 € et 1 160.00 €.
- ❖ La fibre optique sera opérationnelle courant du 1^{er} trimestre 2020.
- ❖ Les 28 élèves de CM2 recevront de la part des Communes de Nançay et Neuvy-sur-Barangeon une clé USB et un dictionnaire français/anglais ou français/allemand.

Le Maire,